

DEPARTEMENT <b>YVELINES</b>
ARRONDISSEMENT <b>RAMBOUILLET</b>
CANTON <b>AUBERGENVILLE</b>

COMMUNE DE BOISSY-SANS-AVOIR - 78490

## **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Jeudi 23 mai 2019**

-----

**DATE DE CONVOCATION :**

17 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BOISSY SANS AVOIR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J.P. CORBY, Maire

**DATE D’AFFICHAGE :**

17 mai 2019

**NOMBRE DE  
MEMBRES :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**Etaient présents :**

BALMELLE Muriel, CHARVALANGE Guy, CORBY Jean-Pierre, COSNEAU Patrice, FOUCHER Patricia, JEAN Sylvie, LOPES José, MATHIEU Christine, PAVARD Daniel.

**Absents excusés :**

CORBY Jérôme, MONSEGAUD Patrick, PALIN Pascal, TOIS François,

**Pouvoir :**

CORBY Jérôme donne pouvoir à FOUCHER Patricia

PALIN Pascal donne pouvoir à JEAN Sylvie

TOIS François donne pouvoir à CORBY Jean-Pierre

FOUCHER Patricia est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Madame Laurence DELECROIX de ses fonctions de Conseillère municipale de la commune de Boissy-sans-Avoir et des Commissions « communication », « fête et loisirs », « Pipeline », par courrier du 11 mai 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci par Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent le dernier Compte rendu du 11 avril 2019.

**1/ Demande de fonds de soutien d'urgence aux communes rurales** (délibération n° 2019-22)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES RURALES

Vu le règlement du FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES RURALES 2016-CD-5-5348.1 adopté en séance du CONSEIL DEPARTEMENTAL du lundi 26 juin 2016.

Après un examen approfondi du dossier présenté par l'agence INGENIERY et des actions à entreprendre, il apparaît souhaitable de solliciter le « FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES RURALES » pour les opérations suivantes :

- **Aménagement d'urgence de l'école communale de BOISSY SANS AVOIR**

Le montants de ces prestations s'élèvent à la somme de : **33 285,00 € HT** soit un montant TTC de **39 942,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil municipal s'engage:

A respecter les clauses stipulées dans le REGLEMENT FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES RURALES

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Départemental des YVELINES l'attribution d'une subvention conformément au **REGLEMENT FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES RURALES** dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 23 300,00 € HT pour un montant de 33 285,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **2/ Demande de subvention DETR 2019** (délibération n° 2019-23)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux pour la réalisation de mise en conformité PMR des bâtiments communaux.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2019 conformément à la circulaire préfectorale n°000162, soit 30% du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 117 000 euros pour la catégorie prioritaire « communes et Syndicats » ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **ADOpte** l'avant-projet des travaux pour la réalisation de mise en conformité PMR des bâtiments communaux pour un montant de 22 800,00 euros HT soit 27 360,00 euros toute taxe comprise (TTC) ;
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019 ;
- **S'ENGAGE** à financer l'opération selon le tableau financier joint ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, chapitre 21, Immobilisations corporelle, de la section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **3/ Modification et mise à jour des statuts du SILY** (délibération n° 2019-24)

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal, des modifications et mises à jour des statuts du SILY, afin d'ouvrir la participation financière à toute commune ayant des élèves scolarisés au Lycée Jean Monnet.

Les modifications portent sur les dispositions financières. Les participations sont désormais réparties entre les communes ayant des élèves scolarisés au Lycée Jean Monnet :

- Pour les dépenses de fonctionnement, au prorata du nombre d'élèves du Lycée Jean Monnet sur la base du décompte établi à chaque rentrée scolaire,
- Pour les dépenses d'investissement, sur la base du nombre d'habitants des communes ayant des élèves scolarisés au Lycée Jean Monnet.

Vu la délibération du Conseil syndical du SILY, du 25 mars 2019, portant sur les modifications statutaires relatives aux dispositions financières, en application de l'article L5211-20 du CGCT,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** les modifications des statuts du SILY.

## **Questions diverses**

### Ecole maternelle

Monsieur le Maire fait un point sur la situation de l'école à la prochaine rentrée scolaire. Il rappelle que la commune de Garancières a officiellement informé la commune le 6 mai dernier qu'ils ne pouvaient plus accueillir les élèves de petite et moyenne section de Boissy-sans-Avoir, faute de places disponibles.

La Commission scolaire a rencontré l'Inspectrice académique, la Directrice, afin d'organiser cette rentrée, dans l'urgence. Il précise qu'à ce jour, il ne sait pas si les enfants seront accueillis sur 2 classes ou 3 classes. Ceci sera confirmé mi-juin par le Directeur académique. Madame l'Inspectrice a précisé tout mettre en œuvre pour que l'accueil se fasse sur 3 classes. L'Agence IngénieurY accompagne la commune pour les travaux d'aménagement nécessaires.

Panneaux lumineux

Madame JEAN Sylvie présente un devis concernant la pose d'un panneau lumineux sur la commune et de trois panneaux d'information (1 administratif / 1 associatif / 1 affichage libre).

Le panneau lumineux pourrait être installé au niveau de la Salle des loisirs (abris bus) ou au niveau de la Mairie. A définir.

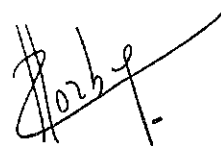
Les panneaux « fermés » administratif et associatif seront à l'entrée de la Mairie, en remplacement de l'actuel panneau administratif.

Le panneau affichage libre pourrait être au niveau de la Salle des loisirs. A définir.

**La séance est levée à 19h15**

La Secrétaire,  
Patricia FOUCHER

Le Maire,  
Jean-Pierre CORBY



Les Conseillers municipaux

BALMELLE	Muriel		LOPES	José	
CHARVALANGE	Guy		MATHIEU	Christine	
CORBY	Jean-Pierre		MONSEGAUD	Patrick	Absent excusé
CORBY	Jérôme	Pouvoir à FOUCHER Patricia	PALIN	Pascal	Pouvoir à JEAN Sylvie
COSNEAU	Patrice		PAVARD	Daniel	
FOUCHER	Patricia		TOIS	François	Pouvoir à Jean-Pierre CORBY
JEAN	Sylvie				

**Ce compte rendu sera porté à l'approbation du prochain Conseil municipal**